

**Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil municipal  
Herriko Kontseiluaren  
Delibero Erregistroaren Agiria**

SEANCE DU 4 JUIN 2018

OBJET / GAIA

**Fixation prix de  
vente nouveaux  
caveaux funéraires**

-----  
**DATE DE CONVOCATION :**  
**DEIALDIAREN DATA :**  
28 mai 2018  
-----

Nombre de conseillers en  
Exercice / ordezkarien kopuru  
orokorra : 29

Nombre de présents /  
hor zirenak : 23

Nombre de votants /  
bozkatu dutenak : 29

L'an deux mille dix-huit, le quatre juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame **Bernadette JOUGLEUX**, maire.

Etaient présents / Hor zirenak : Mme Bernadette Jougleux, Maire, M. Christian Devèze, Mme Eliane Noblia, M. Frédéric Bardin, Mme Pascale Lespade, M. Didier Irastorza, Mme Eliane Aizpuru, M. Henri Saint Jean, adjoints, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Patrice Dor, Mme Yolande Huguenard, Mme Argitxu Hirigoyen, M. Jean-Noël Magis, Mme Corinne Othateguy, M. Peio Etchelecu, Mme Carmen Gonzalez, M. Pascal Bourguet, Mme Véronique Larronde, M. Camille Jenvrin, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, Mme Amaia Beyrie, conseillers municipaux.

Absents ou excusés / Barkatuak : Mme Anne-Marie Pontacq, adjointe, M. Vincent Bru, M. Vincent Goytino, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Maryannick Hirigoyen, M. Roger Barbier, conseillers municipaux.

Procuration / Ahalordea : Mme Anne-Marie Pontacq à Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Vincent Bru à Madame Bernadette Jougleux, M. Vincent Goytino à M. Jean-Noël Magis, M. Jean-Jacques Lassus à M. Didier Irastorza, Mme Maryannick Hirigoyen à Mme Yolande Huguenard, M. Roger Barbier à Mme Eliane Noblia.

Secrétaire / Idazkaría : **A l'unanimité** des membres présents, Mme Argitxu Hirigoyen est désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire rappelle que dans le courant du mois de février 2017, il avait été expérimenté l'implantation de trois caveaux deux places avec une ouverture s'effectuant par le haut dans des emplacements déjà délimités pour l'implantation de cercueils en pleine terre.

Cette expérimentation ayant donné satisfaction (du point de vue du respect des limites des sépultures, du niveau d'étanchéité, de l'intégration esthétique, du coût pour la collectivité et pour les familles), trois nouveaux caveaux deux places ont été implantés dans le courant du mois de mai (emplacements file 26 n°2 et file 40 n°31 et 32).

Il convient dès lors que le Conseil municipal fixe le prix de vente de ces nouveaux caveaux afin que la commune puisse les délivrer à de futurs demandeurs.

Compte tenu de leur coût de revient, il est proposé de fixer un prix unitaire de 2 115 €.

Après discussion et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité adopte ce prix de vente.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :



**Bernadette JOUGLEUX**  
Maire de Cambo-les-Bains  
Kanboko Auzapeza



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 06/06/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 06/06/2018